

<p style="text-align: center;">Compte Rendu REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2022</p>
--

Secrétaire de séance : Pascale CRAVERO

ORDRE DU JOUR :

- 1 / Vote des taux d'imposition des taxes directes
- 2 / Délibération expertise technique catastrophe naturelle
- 3 / Délibération équipement voirie rue de l'Autan
- 4 / Délibération Matériel entretien espaces verts
- 5 / Délibération ossuaire communal
- 6 / Vote du budget communal 2022
- 7 / Délibération droit de préemption
- 8 / Délibération voie verte
- 9 / Délibération concernant le changement de rythme scolaire

L'an deux mil vingt-deux, le 11 du mois d'avril, à 20 H 00, le Conseil Municipal de SOUILHANELS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de SOUILHANELS, sous la Présidence de Monsieur Didier MAERTEN, Maire

Présents : MAERTEN Didier, CRAVERO Pascale, FIGUILLEM Philippe, LOPEZ Frédéric, MANCIET François, SIMELE Laurence, KOPF Fabrice et DIAZ José, CASANOVA Blandine, SINACOLA Isabelle

Absente excusée : AYROLLES Elisabeth.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 avril 2022

Convocation du Conseil Municipal affichée le 04 avril 2022 à 12h00 au tableau d'affichage.

• **1/ Vote des taux d'imposition des taxes directes**

Sur le rapport de M Le maire, qui rappelle les taux retenus pour l'année 2021, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les taux de l'année 2022, qui seront inscrits au budget de l'année.

Le Conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux pour l'année 2022, soit :

- Taxe foncière Bâti : 52.37
- Taxe foncière Non bâti : 78.12.

Voté à l'unanimité

• **2/ Délibération expertise technique catastrophe naturelle**

Pour rappel, suite à la sécheresse de l'année 2020, des riverains ont déposé des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. La préfecture n'a pas retenu ces dossiers. Monsieur le Maire propose de faire appel à un cabinet d'expertise technique pour les habitants en faisant la demande. Si l'expert estime et valide que les dégâts ont été occasionnés par la sécheresse, et seulement dans ce cas, la commune prendra en charge les frais de dossiers de l'expertise, à hauteur de 163 € TTC par dossier.

Voté à l'unanimité

• **3/ Délibération équipement voirie rue de l'Autan :**

Suite aux discussions lors du dernier conseil municipal, des devis complémentaires ont été demandés.

Le conseil valide l'achat de 2 coussins berlinois, à 1259 € HT, ainsi que les achats correspondant aux aménagements nécessaires pour la mise en place d'un sens prioritaire rue de l'Autan : panneau signalétique sens circulation, panneau limitation 30 km/h, et panneau d'avertissement de ralentisseurs.

Voté à l'unanimité

• **4/ Délibération matériel entretien espaces vert :**

Le Conseil valide après examen l'achat d'une débroussailluse pour l'entretien des espaces vert. Montant : 1204 € TTC.

Voté à l'unanimité

• **5/ Délibération ossuaire communal**

La mise en place d'un ossuaire est nécessaire sur la commune. Différents devis ont été demandés à des entreprises.

Le Conseil municipal décide de confier la réalisation de l'ossuaire en béton aux agents techniques de la commune, et de retenir la société EURL ALBERT pour son aménagement, dans les conditions prévues par le devis en date du 6 avril 2022 (montant : 368.40 € TTC)

Voté à l'unanimité

• **6/ Vote du Budget communal 2022 :**

M Le Maire expose le Budget Prévisionnel de l'année 2022. Il a été préparé suite aux remarques et réflexions du Débat d'Orientation Budgétaire, et se présente ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	RECETTES	Montant
Charges à caractère général	129 126.01	Produits des services domaines et ventes diverses	21 230.00
Charges de personnel et frais assimilés	105 354.00	Impôts et taxes	125 292.37
Autres charges de gestion courante	55 340.00	Dotations Subventions et participations	88 833.91
Charges financières	952.30		
Opération d'ordre	975.71	Produit exceptionnel	
Virement à la section d'investissement	5 600.19	Excédent reporté	61 991.93
TOTAL	297 348.21 €	TOTAL	297 348.21

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations	116 500.00	Subventions d'équipements	12 124.00
		Emprunts	30 000.00
Emprunts et dettes assimilées	16 219.00	Virement section de fonctionnement	5 600.19
Déficit antérieur reporté		Excédent reporté	35 869.94
		Dotation Fond divers et réserve	11 149.16
		Excédent de fonctionnement	37 000.00
		Opérations d'ordre	975.71
TOTAL	132 719 €	TOTAL	132 719 €

Voté à l'unanimité

• **7/ Délibération droit de préemption :**

Me le maire expose que le code de l'urbanisme prévoit la possibilité pour les communes dotées d'une carte communale approuvée, de prévoir un droit de préemption : cela peut permettre la réalisation d'équipements ou d'opérations d'aménagement à venir par l'acquisition de biens, à l'occasion de mutation.

La commune souhaite donc instaurer un droit de préemption pour les zones suivantes :

- Parcelles face à la mairie référencée au cadastre sous le n° AA 0046 et AA 0080, pour une contenance totale de 145 m².
- Acquisition dépendances aux fins d'aménagement d'un parking communal.

Voté à l'unanimité

• **8/ Délibération voie verte**

Pour faire suite au courrier du maire de Souilhe, reçu le 9 mars dernier et concernant le projet « voie verte », le conseil municipal valide le courrier proposé.

Voté à l'unanimité

• **9/ Délibération concernant le changement de rythme scolaire**

Point ajouté à l'ordre du jour en début de séance, sur proposition de M Le Maire.

Le SIRS demande aux communes du regroupement scolaire de se positionner concernant le passage à la semaine à jours. Dès la rentrée 2022, les enfants auraient classe le lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h05 à 12h05 et de 13h43 à 16h43 (pour Souilhanel).

Le Conseil municipal souhaite en 1er lieu faire passer un questionnaire aux familles concernées sur la commune pour connaître leurs avis à ce sujet. A ce stade, il décide de ne pas se positionner en faveur de la semaine à 4 jours car il n'y a pas eu de consultation large sur le sujet.

Questions diverses

- Demande de l'association « Quelque Chose d'Important à Faire » pour location du foyer le 1/05/2022 : demande acceptée.
- A faire : démarrage des travaux de voirie de la Rouatière
- Ecole : demander devis cumulus et devis changements des lavabos.
- Fosse déchets verts : à nettoyer.

Aucune autre question n'étant formulée par les membres du Conseil Municipal, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Didier MAERTEN

Le secrétaire de séance,
Pascale CRAVERO

